



ministère  
éducation  
nationale



Allier  
le Département



COMMUNIQUE DE PRESSE

Moulins, le jeudi 19 mars 2020.

## L'Éducation Nationale et le département de l'Allier renforcent l'accueil des enfants des personnels soignants ou réquisitionnés.

**Dès lundi 23 mars, la Direction Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale et le Conseil départemental de l'Allier renforcent l'accueil des enfants du personnel soignant des services de santé impliqués dans la gestion de la crise sanitaire.**

Les **personnels** concernés par ce dispositif sont :

- les personnels travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé ;
- les personnels travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD...
- les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...
- les personnels chargés de la gestion de la crise de l'agence régionale de santé (ARS) et de la Préfecture de l'Allier.

**Quatre collèges situés à Moulins, Desertines, Vallon-en-Sully et Saint-Yorre** accueilleront les enfants scolarisés en école primaire et en collège. En fonction des besoins constatés, d'autres établissements pourront être ouverts dans les mêmes conditions par le département.

En fonction des besoins des familles, un **service de transports individuels ou collectif** pourra être mis en place par le Département pour acheminer les enfants au site d'accueil le plus proche de leur domicile.

Un **service de restauration gratuit** sera proposé aux élèves.

Toutes les **mesures sanitaires** seront appliquées quotidiennement pour sécuriser les lieux. Les sites d'accueil seront désinfectés et les règles d'hygiène respectées par les agents du département. Aucune salle n'accueillera plus de 10 enfants conformément aux directives du Ministère de la santé.

**L'encadrement** sera assuré par des personnels pédagogiques volontaires de l'Éducation Nationale.

### **Pour plus d'informations, les parents peuvent contacter :**

Service transport du Conseil Départemental, Tél. : 04.70.34.14.00 ou [transports03@allier.fr](mailto:transports03@allier.fr)

DESERTINES : Collège Marie CURIE, Tél : 04 70 05 71 22 ou [Ce.0030860U@ac-clermont.fr](mailto:Ce.0030860U@ac-clermont.fr)

VALLON-EN-SULLY : Collège Alain FOURNIER , Tél : 04.70.06.50.05 ou [Ce.0030047KU@ac-clermont.fr](mailto:Ce.0030047KU@ac-clermont.fr)

MOULINS : Collège Charles PEGUY, Tél : 04.70.44.35.61 ou [Ce.0030039B@ac-clermont.fr](mailto:Ce.0030039B@ac-clermont.fr)

SAINT-YORRE : Collège Victor HUGO, Tél : 04 70 59 29 19 ou [Ce.0031010G@ac-clermont.fr](mailto:Ce.0031010G@ac-clermont.fr)

Contact presse Conseil départemental de l'Allier – Eric-Marie MAUGARD

Téléphone : 04.70.34.39.29 – Portable : 06.40.17.43.21 - E-mail : [maugard.em@allier.fr](mailto:maugard.em@allier.fr)